



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000382

Séance du vendredi 9 novembre 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL - **Arguel :** André AVIS - **Audeux :** Françoise GALLIOU - **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 8.1) - **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD (jusqu'au rapport 8.1), Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 8.1) - **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 10.1) - **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.2), Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.2 et jusqu'au rapport 10.1), Martine BULTOT (à partir du rapport 4.2), Annaïck CHAUVET, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (à partir du rapport 4.2), Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 8.1), Bruno MEDJALDI (à partir du rapport 4.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 10.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER - **Boussières :** Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 4.1), Michel POULET - **Busy :** Philippe SIMONIN - **Chalezeule :** Raymond REYLE - **Champagney :** Claude VOIDEY (à partir du rapport 2.3) - **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH - **Chaucenne :** Bernard VOUGNON - **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (suppléante de Alain CUCHE) - **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - **Deluz :** Yves TARDIEU - **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 4.2) - **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (à partir du rapport 2.3) - **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER - **Marchaux :** Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS - **Miserey Salines :** Denis JOLY - **Montfaucon :** Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 2.3) - **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - **Noironte :** Bernard MADOUX - **Novillars :** Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - **Osselle :** Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 10.1) - **Pirey :** Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes :** Marie-Colette JUNOD (suppléante de Jean-Marc BOUSSET), Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2.3) - **Rancenay :** Michel LETHIER - **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY (jusqu'au rapport 8.1) puis Serge FERRI (son suppléant), Michel SCHNAEBELE - **Routelle :** Claude SIMONIN - **Saône :** Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU - **Tallenay :** Jean-Yves PRALON - **Thise :** Bernard MOYSE (suppléant de Claude BULLY), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 4.3) - **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaux les Prés :** Anne WYSOCKI (suppléante de Bernard GAVIGNET) - **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Étaient absents : **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN - **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Danièle TETU, Nicole WEINMAN - **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE - **Chaleze :** Josseline SEITZ - **Champoux :** Norbert DUPREY - **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX - **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENO - **François :** Françoise GILLET - **Gennes :** Gabriel JANNIN - **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN - **La Vèze :** Philippe CHANAU - **Larnod :** Martine BERGIER - **Le Gratteris :** Nicole JANNIN - **Mamirolle :** Dominique MAILLOT - **Miserey Salines :** Marcel FELT - **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - **Morre :** Gérard VALLET - **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY - **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT - **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD - **Vaire Arcier :** Patrick RACINE - **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU de LAPRAIRIE, P. BONNET, F. BRANGET, R. CHAVIN-SIMONOT, M-M. DUFAY, E. DUMONT, F. FELLMANN, V. FUSTER, A. GHEZALI, M. ROIGNOT, D. TETU, N. WEINMAN, J. SEITZ, F. GILLET, G. JANNIN, Ph. CHANAU, D. MAILLOT, M. FELT, M. COTTINY, P. DUCHEZEAU, G. VALLET, C. BARTHOD-MALAT

Mandataires : M. BULTOT, R. STEPOURJINE, J. ROSSELOT, D. POISSENOT, M. LOYAT, B. FALCINELLA, J-L. FOUSSERET, J. MARIOT, L. LAMY, J-C. CHEVAILLER, S. JEANNIN, J. SCHIRRER, B. GUYON, C. PREIONI, J-P. MARTIN, A. AVIS, J-H. BAUER, D. JOLY, G. BAULIEU, D. JACQUIN, J-M. CAYUELA, N. BARBEAU

Objet : Plan Climat Territorial

Plan Climat Territorial

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Inscription budgétaire
Sans objet

Résumé :

Dans le cadre du projet REVE Jura-Léman et du Contrat ATEnEE, la CAGB a conduit un diagnostic énergétique du territoire, réalisé par le bureau d'études AERE.

La phase 3 de cette étude (ci-jointe) présente et motive les actions à mener pour atteindre l'objectif dit « facteur 4 », qui consiste en la division par 4 et à l'horizon 2050 des émissions de gaz à effet de serre d'un territoire à niveaux de confort et de service constants.

Le présent rapport vise à affirmer l'engagement de la CAGB vers cet objectif, mais aussi à permettre, à l'horizon 2010, une certification « European Energy Award » (EEA) de la politique énergétique active qu'elle entend mettre en oeuvre. Celle-ci sera conduite sous l'égide politique d'un « Groupe climat » réunissant les Vice-Présidents chargés des compétences « développement économique », « transports-déplacements », « habitat » et « environnement », créé à cet effet et mandaté pour élaborer le dossier de candidature à cette certification.

Contexte

Le changement climatique, en grande partie lié aux activités humaines génératrices de gaz à effet de serre est une réalité désormais quasi-consensuelle au niveau mondial.

Les conséquences du prix de l'énergie sur les ménages modestes et la notion de « précarité énergétique » ou les aménagements à réaliser pour nous prémunir d'épisodes climatiques et/ou météorologiques exceptionnels (inondations notamment) sont également des réalités qui pèsent d'ores et déjà sur les collectivités.

Si nous convertissons les données du rapport Stern qui évalue le « coût » du changement climatique à 5% du PIB, il apparaît que l'inaction en la matière pourrait coûter jusqu'à 22,2 Millions d'€ par an (conversion de 5 % du PIB/habitant de Franche-Comté pour une population de 180 000 habitants).

Afin d'apporter des réponses locales à ces problématiques, la CAGB s'est engagée, par délibérations du 21 mars 2003 et du 12 mars 2004, dans un contrat « ATEnEE » soutenu par l'ADEME et dans le programme européen Interreg IIIA « REVE Jura-Léman ». Ce projet, élaboré avec le soutien financier de l'Union Européenne, l'appui d'Energie Cités et associant 7 autres collectivités françaises (dont la Ville de Besançon) et 8 collectivités suisses, vise à développer :

- des actions communes :
 - animation de la campagne Display d'affichage des performances énergétiques des bâtiments publics (1 commune, Montferrand-le-Château, a déjà délibéré pour y participer),
 - expérimentation d'un processus de certification « European Energy Award » (EEA®) basé sur le modèle des Cités de l'Energie en Suisse.
- des actions individuelles :
 - réalisation d'un diagnostic énergétique territorial,
 - acquisition d'une flotte de vélos de services en partie électriques,
 - réalisation d'un Plan de Déplacements d'Entreprise CAGB,
 - réalisation d'un observatoire de l'énergie.

I. Les apports du diagnostic énergétique et de l'expérimentation de la démarche « EEA® »

Le diagnostic énergétique territorial a permis de connaître :

- en phase 1 : les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- en phase 2 : deux projections à 2050 ; l'une tendancielle, l'autre « durable » (facteur 4),
- en phase 3 : des préconisations d'actions à conduire pour atteindre l'objectif du facteur 4.

Parallèlement, la démarche « EEA® » a permis la structuration d'un programme d'actions, en 6 cibles :

- développement territorial,
- bâtiments et installations de la collectivité,
- approvisionnement en énergie et en eau ; assainissement,
- mobilité,
- organisation interne,
- communication, coopération.

Ce programme d'actions, en cours de finalisation, fera l'objet d'une évaluation au regard d'un catalogue exhaustif et normé de mesures possibles, et lorsque les résultats de la politique énergétique seront atteints (actions engagées atteignant 50 % des actions qu'il est possible d'atteindre avec nos marges de manoeuvre), d'une certification.

II. Les mesures phares à mettre en place à l'horizon 2015

D'après les préconisations du bureau d'études AERE, la CAGB doit adopter un changement important dans la conduite de ses politiques statutaires, de manière à devenir une véritable « Autorité Organisatrice de son Territoire », capable de mobiliser les autres acteurs concernés par cet enjeu de développement durable.

Pour atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050, la CAGB s'engage à mener à bien les politiques suivantes et à mobiliser les expertises nécessaires pour assurer le financement de ces actions dans le cadre d'un **Plan Climat Territorial (PCT)** à mettre en oeuvre d'ici à 2015, sur les axes suivants :

➤ Transports-déplacements

Reprendre des parts modales sur l'automobile, responsable aujourd'hui de 47 % des consommations du secteur des transports, en :

- réalisant un réseau TCSP (branche nord et branche est-ouest), si possible de type « électrique » et en consolidant l'armature actuelle des transports en commun (Ginko, TER, cars interurbains),
- créant une offre de service plus compétitive (dessertes de nuits, lignes express) de ces réseaux de transports en commun.

➤ Habitat

Améliorer considérablement les performances énergétiques de l'habitat public et privé, notamment en matière d'isolation, en :

- généralisant les programmes de constructions de logements neufs au standard « Effinergie », ou à défaut au standard « THPE », lorsque le plan de financement ne permet pas d'atteindre « Effinergie »,
- réalisant une large opération de rénovation « facteur 4 » des logements existants.

➤ **Aménagement des Zones d'Activités Economiques (ZAE)**

Améliorer la qualité environnementale et l'attractivité commerciale des Zones d'Activités Economiques, en :

- généralisant le dispositif : « Approche Environnementale de l'Urbanisme » permettant d'orienter l'aménagement des ZAE dès le stade des études préalables,
- expérimentant des dispositifs (négociés ou contraignants si nécessaire) avec les aménageurs et les usagers des ZAE afin de supprimer la climatisation dans les ZAE et de tendre vers la basse énergie (70 kWh/m²/an en énergie primaire pour les bâtiments d'activité).

➤ **Education au développement durable**

Mobiliser les acteurs locaux (entreprises, consulaires, communes, habitants, usagers...), en :

- créant un « Guichet unique de Conseil en énergie » sur le modèle de l'Agence Locale de l'Energie de Montpellier,
- développant les formations et l'information (programmes ecodriven, motorchallenge, greenlight...),
- incitant à la l'élaboration de diagnostics énergétiques dans les entreprises.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de s'engager dans un projet de développement énergétique durable pour le territoire permettant d'atteindre le « facteur 4 » (division par 4 et à l'horizon 2050 des émissions de gaz à effet de serre à niveaux de confort et de service constants),
- décide de s'engager dans l'élaboration et la mise en oeuvre, à l'horizon 2015, d'un Plan Climat Territorial (PCT) du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président à solliciter tous les co-financements possibles et plus généralement à entreprendre toutes les démarches qui s'avèreraient nécessaires pour mettre en oeuvre ce Plan Climat Territorial, fondé sur les axes mentionnés ci-dessus,
- confirme son engagement à entrer dans la démarche de certification « European Energy Award » en vue de l'obtention d'une certification à l'horizon 2010,
- constitue un Comité de pilotage du Plan Climat Territorial, composé des Vice-Présidents chargés des compétences :
 - Transports-déplacements : MM. Roy et Baverel,
 - Habitat : M. Stepourjine et Mme Guinchard,
 - Développement économique : MM. Baud et Thiebaut,
 - Environnement : Mme Presse et M. Duchezeau,
- mandate ce Comité de pilotage pour réaliser une version I du Plan Climat Territorial sur la base des actions déjà réalisées ou inscrites au PPIF en cours, afin de consolider le dossier de candidature à l'obtention de la certification « European Energy Award ».



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 19 NOV. 2007

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0